

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 22 février 2024 portant création de la spécialité « plumasserie » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2405617A

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 16 novembre 2023 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias » en date du 8 décembre 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « plumasserie » de certificat d'aptitude professionnelle, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique des blocs de compétences du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, le référentiel de compétences est défini en annexe III et le lexique est défini en annexe III *bis*, du présent arrêté.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV *a* relative aux unités constitutives du diplôme, IV *b* relative au règlement d'examen et IV *c* relative à la définition des épreuves.

Art. 4. – Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 12 semaines définie en annexe V du présent arrêté.

Art. 5. – Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, tout candidat précise s'il souhaite se présenter aux épreuves facultatives.

Art. 6. – La première session d'examen de la spécialité « plumasserie » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2025.

Art. 7. – La dernière session d'examen de la spécialité « plumasserie » du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 septembre 1960 aura lieu en 2024 avec une session

supplémentaire en 2025 pour les candidats qui se sont présentés à une session précédente. A l'issue de cette session qui prend fin au 31 décembre 2025, l'arrêté précité est abrogé.

Art. 8. – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 février 2024.

Pour la ministre et par délégation :
*La cheffe du service de l'instruction publique,
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général
de l'enseignement scolaire,*
R.-M. PRADEILLES-DUVAL

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
SPÉCIALITÉ « PLUMASSERIE »

Sommaire

ANNEXE I. – PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES BLOCS DE COMPÉTENCES DU DIPLÔME

ANNEXE II. – RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

ANNEXE III. – RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Compétences

Savoirs associés

ANNEXE III *bis*. – LEXIQUE

ANNEXE IV. – RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV *a* **Unités constitutives du diplôme**

IV *b* **Règlement d'examen**

IV *c* **Définition des épreuves**

ANNEXE V. – PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

ANNEXE I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES BLOCS DE COMPÉTENCES DU DIPLÔME

Activités	Compétences	Evaluation
<p>Étude et préparation du produit à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de consignes écrite ou orales - Identification des informations esthétiques (style, époque...) - Traduction graphique d'un produit à réaliser ou/et d'adaptation (schémas, croquis perspectifs) - Identification des contraintes techniques ; <p>Préparation de la fabrication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix des matières d'œuvres - Planification des étapes de fabrication ; - Préparation de la matière d'œuvre ; - Préparation de l'outillage et des matériels ; - Organisation du poste de travail 	<p>Bloc n° 1 – Conduire une étude stylistique, graphique et technique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecter, classer et hiérarchiser les informations • Repérer et analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et techniques • Proposer, optimiser et justifier des solutions esthétiques, stylistiques et techniques de réalisation • Traduire par le volume et/ou graphiquement des solutions esthétiques et techniques ; • Déterminer et organiser les étapes relatives à la fabrication d'un produit • Sélectionner et quantifier la matière d'œuvre • Préparer l'outillage, organiser et optimiser le poste de travail 	<p>UNITÉ UP1 Études stylistique, graphique et technique (Epreuve écrite)</p>
<p>Fabrication d'un produit, contrôle, maintenance et communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des opérations de fabrication - Réalisation des opérations de finition et de contrôle 	<p>Bloc n° 2 – Réaliser et contrôler un produit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les opérations de façonnage (coupe, parer, friser) • Effectuer les opérations de collage (coller, encoller, pincer, botte) • Effectuer les opérations de couture • Effectuer les opérations de montage • Respecter la conformité, la qualité et effectuer les opérations de remédiation • Entretenir la zone de travail et assurer la maintenance de 1^{er} niveau • Respecter les règles de sécurité • Choisir et adapter sa communication en fonction des différents interlocuteurs 	<p>UNITÉ UP2 Réalisation et contrôle d'un produit (Epreuve pratique)</p>
	<p>Bloc n° 3 – Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer (F) - Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu (F) - Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer (F) - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques (F) - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier (F) <p>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC) 	<p>Unité UG 1 Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p>
	<p>Bloc n° 4 – Mathématiques et physique-chimie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés 	<p>Unité UG 2 Mathématiques et physique-chimie</p>
	<p>Bloc n° 5 – Education physique et sportive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique 	<p>Unité UG 3 Éducation physique et sportive</p>
	<p>Bloc n° 6 – Prévention-santé-environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation 	<p>Unité UG 4</p>

Activités	Compétences	Evaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence 	Prévention-santé-environnement
	<p style="text-align: center;">Bloc n° 7 – Langue vivante étrangère</p> <p>L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en continu - Interagir à l'oral <p>dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle</p>	Unité UG 5 Langue vivante étrangère
	<p style="text-align: center;">Bloc facultatif – Arts appliqués et cultures artistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design - Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé - Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques - Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design - Consolider une proposition - Présenter graphiquement ou en volume une intention - Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design 	Unité facultative Arts appliqués et cultures artistiques
	<p style="text-align: center;">Bloc facultatif – Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France - Se repérer dans un nouvel environnement - Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil 	Unité facultative Mobilité

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Plumasserie*Définition du métier*

Le métier de plumassier consiste à préparer et transformer des plumes naturelles (autruche, de coq, faisan, dinde, oie...) pour la confection d'accessoires, d'éléments de costumes ou de décors pour les mondes de la chapellerie, du spectacle, de la haute couture, de l'art... Il consiste à reproduire de manière fidèle, de créer des modèles fantaisie ou de restaurer des modèles d'époque.

Ces créations en plumes ont pour vocation d'ornez différents supports, de ce fait il existe différentes techniques pour leur réalisation et leur mise à plat ou en volume :

- approvisionnement, traitement de la matière première ;
- le façonnage permet de donner la forme aux plumes (découper, dégarnir, friser, frimater, fendre, décoter, nouer, arraché, tourner, ébarber) ;
- le collage (coller, encoller, collé velours, pincée, bottes) consiste à utiliser une colle adéquate afin de transformer la nature de la plume mais aussi à la coller sur un support dans un but esthétique ;
- la coloration des plumes via une teinture à chaud, la peinture, la dorure, le foild ;
- la couture, qui requiert des connaissances sur l'utilisation d'une machine à coudre et quelques notions de broderies pour assembler des plumes et les coudre sur un support ;
- la monture, qui permet la mise en volume et l'articulation des plumes, par un travail en trois dimensions.

Contexte professionnel et économique

Historiquement positionné dans les secteurs de la haute couture, bijouterie fantaisie et du spectacle vivant (music-hall en particulier), la plumasserie a investi de nouveaux contextes de création comme la décoration d'intérieur, le design d'espace commercial, le design d'objet, la restauration (dans le cadre du patrimoine), les arts visuels. Cette ouverture fait écho à une diversité croissante des statuts des professionnels (artisan, artiste-auteur, profession libérale, salarié) qui explique la visibilité relative de ces métiers au niveau national.

Sur le territoire national, à l'instar d'autres métiers d'art nichés, ces artisans se répartissent majoritairement dans des entreprises unipersonnelles, TPE ou PME.

Quelques maisons se distinguent par leur renommée et le nombre d'employés (entre 5 et 80 salariés). Elles collaborent majoritairement avec de grandes enseignes du luxe et de la haute couture quand l'activité se répartit ailleurs à travers un réseau d'artisans d'art et d'artistes-auteurs plus isolés, qui cumulent généralement plusieurs activités afin de se diversifier. Face à une concurrence croissante de la production asiatique dans ce domaine, l'artisanat français se caractérise par ses qualités techniques patrimoniales, sa préciosité et son expertise.

Le marché du luxe actuel répondant par ailleurs à des rendements saisonniers de plus en plus intenses, l'artisan doit aussi appréhender de nouvelles technologies (Conception et fabrication numériques, FabLab, ...) et développer des compétences transversales pour relever les défis à venir et rester concurrentiel.

Au regard des enjeux mondiaux, le plumassier se doit de nourrir une culture renforcée sur l'impact écologique de ses pratiques prenant en compte, entre autres, la durabilité, le recyclage et la traçabilité des matériaux et des technologies utilisées.

Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau 3 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Emplois concernés

Les emplois concernés par le CAP plumasserie sont des métiers d'artisan d'art qualifié - dont les activités principales sont liées à la conception, la réalisation, la production (à l'unité ou en série), la transformation et à des travaux de restauration.

Dans les grandes maisons, les emplois se sectorisent davantage par tâches professionnelles, dans une logique de spécialisation. Cette sectorisation n'existe pas dans les structures unipersonnelles où toutes les activités incombent souvent à une ou deux personnes, nécessitant un rapport au métier dépassant les seules compétences techniques.

Le titulaire du CAP Plumasserie sait :

- décoder des données esthétiques et techniques relatives à un produit à réaliser ;
- préparer et mettre en œuvre un ou plusieurs postes de fabrication ;
- fabriquer ou transformer, tout ou partie d'un produit ;
- vérifier la qualité et la conformité du produit à tous les stades de la réalisation ;
- accueillir et conseiller les clients ;
- intervenir en maintenance de premier niveau sur le matériel qu'il utilise, ranger et nettoyer son espace de travail ;

- rendre compte de son travail et renseigner des documents de suivi ;
- planifier/Estimer ses temps de travail pour calculer un prix de revient.

Formations et perspectives d'évolution

Le titulaire du CAP plumasserie possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement dans des emplois accessibles au niveau 3 de formation, soit de poursuivre une formation professionnelle en suivant une préparation :

- au CAP de niveau 3 (Fleuriste de mode) ;
- au CAP de niveau 3 (Broderie) ;
- à la Mention complémentaire de niveau 3 (Essayage Retouche Vente) ;
- à la Mention complémentaire de niveau 3 (Bijoux de mode) ;
- au Baccalauréat professionnel de niveau 4 (Métiers de la mode – Vêtement, Métiers du cuir).
- au Brevet professionnel niveau 4 (vêtement sur mesure 3 options : Couture Flou, Tailleur Dame, Tailleur Homme) ;
- au Diplôme de technicien des métiers du spectacle option « techniques de l'habillement ».

Au cours de sa carrière, ses compétences doivent lui permettre d'évoluer au sein de l'entreprise vers un poste de responsable d'équipe, responsable de production ou responsable du développement d'échantillons / prototypiste. Il peut également se spécialiser dans le trempage, l'apprêtage, le découpage ou au sein de secteurs plus spécifiques (ex. : pistil, etc.)

Produits courants de la profession

PRODUITS COURANTS DE LA PROFESSION	FABRICATION			
	Très Fréquente	Assez Fréquente	Peu fréquente	Exceptionnelle
Broches	X			
Parures (têtes, épaule, vêtement...)	X			
Fleurs	X			
Boutonnière				X
Plumet		X		
Minoche		X		
Boas	X			
Décoration (ameublement, murale...)			X	
Bijouterie fantaisie		X		
Embrasse			X	

Référentiel des activités professionnelles

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie de l'opérateur est indiqué selon trois niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle (SC)	Le titulaire du CAP « Plumasserie » exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée (<i>autonomie partielle</i>).
Autonomie (A)	Le titulaire du CAP « Plumasserie » maîtrise l'exécution de la tâche et peut en choisir la méthode d'exécution (<i>autonomie totale</i>).
Responsabilité (R)	Le titulaire du CAP « Plumasserie » exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale : <ul style="list-style-type: none"> – A : des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité), – B : des moyens (utilisation rationnelle des matériels), – C : des produits réalisés (conformité, qualité).

Activités	A1 – Étude du produit à réaliser
	A2 – Préparation de la fabrication

	A3 – Fabrication du produit
	A4 – Contrôle
	A5 – Maintenance et sécurité
	A6 – Communication

ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A	R
A1 Étude du produit à réaliser	T1 - Prendre connaissance des consignes écrites et orales.		X	C
	T2 - Identifier des informations esthétiques (style, époque...)		X	
	T3 - Traduire graphiquement une intention (schémas, croquis perspectifs...)		X	
	T4 - Interpréter des données techniques relatives à la fabrication.		X	
	T5 - Proposer des solutions techniques		X	
A2 Préparation de la fabrication	T1 - Planifier les étapes de fabrication	X		B
	T2 - Préparer la matière d'œuvre (choix et approvisionnement ...).		X	
	T3- Préparer l'outillage et les matériels.		X	
	T4 – Organiser et optimiser le poste de travail en respectant les consignes de sécurité.		X	
A3 Fabrication du produit	T1 – Façonner : découper, parer...		X	C
	T2 – Coller	X		
	T3 – Coudre	X		
	T4 – Réaliser une monture (plume et fournitures)		X	
	T5 - Monter le produit sur un support		X	
A4 Contrôle	T1 – Trier, classer et contrôler les éléments à chaque étape de transformation		X	C
	T2 – Contrôler la qualité des opérations à toutes les étapes de la transformation et sur le produit fini.		X	
	T3 – Contrôler les conformités technique et esthétique du produit		X	
A5 Maintenance et sécurité	T1 – Vérifier le fonctionnement des dispositifs de sécurité et signaler les dysfonctionnements.		X	B
	T2 – Effectuer la maintenance de 1 ^{er} niveau des équipements (régler et maintenir en état)		X	
	T3 – Vérifier et maintenir en bon état le poste de travail.		X	
A6 Communication	T1 – Rendre compte de son activité et transmettre des informations (oral ou écrit) : temps passé, difficultés rencontrées, actions menées...		X	B
	T2 – Communiquer avec le donneur d'ordre, avec l'équipe et avec les différents partenaires (sous-traitants, fournisseurs, presse, visiteurs...).		X	

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉS	A1 – Étude du produit à réaliser		
TÂCHES			
T1 – Prendre connaissance des consignes écrites et orales. T2 – Identifier des informations esthétiques (style, époque...) T3 – Traduire graphiquement une intention (schémas, croquis perspectifs...) T4 – Interpréter des données techniques relatives à la fabrication. T5 – Proposer des solutions techniques			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers, annexes (local teinture, espace de stockage, salle vapeur, bureaux) - Poste de travail, poste approvisionnement, poste d'évacuation - Ateliers, bureaux, salles de réunion, bureau d'études - Chez le client directement 			
Données techniques / ressources			
<ul style="list-style-type: none"> - Brief créatif, éléments visuels liés au produit (photos, croquis, notes, planches d'ambiance, tableaux d'inspiration...), modèle de référence, brief oral ou message - Proposition de matières, échantillons - Mesures et proportions 			
Ressources humaines et moyens matériels			
<ul style="list-style-type: none"> - Outils de mesure et fournitures de bureau - Personnel qualifié pour les tâches à accomplir - Echantillons matières premières tout type : plumes, laiton, tissus, graines, fils,... 			
Responsabilité sur :	A – Personnes	B – Moyens	C – Produit
RÉSULTATS ATTENDUS			
T1 – <i>Les consignes écrites et orales ont été comprises et sont clairement reformulées.</i>			
T2 – <i>Les caractéristiques esthétiques sont identifiées, reconnues et répertoriées.</i>			
T3 – <i>La traduction graphique est fidèle au cahier des charges et explicite.</i>			
T4 – <i>Les données techniques du cahier des charges sont identifiées, répertoriées et prises en compte dans le processus.</i>			
T5 – <i>Les solutions techniques proposés sont adaptées à la demande et au produit.</i>			

ACTIVITÉS	A2 – Préparation de la fabrication		
TÂCHES			
T1 – Planifier les étapes de fabrication T2 – Préparer la matière d'œuvre (choix et approvisionnement, ...) T3 – Préparer l'outillage et les matériels T4 – Organiser et optimiser le poste de travail en respectant les consignes de sécurité			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
– Ateliers, annexes (local teinture, espace de stockage, salle vapeur, bureaux...)			
Données techniques / ressources			
– Brief créatif et cahier des charges / plan de travail – Fiche de lancement de projet (fiches matières, dessins...) – Estimation du temps et des besoins matières (quantité, qualité, coloris)			
Ressources humaines et moyens matériels			
Information sur le brief et le cahier des charges avec les personnes compétentes Approvisionnement (matières) Matériel (outils et machines) Postes de travail Approvisionnement matières : plumes, laiton, tissus, graines, fils,...			
Responsabilité sur :	A – Personnes	B – Moyens X	C – Produit
RÉSULTATS ATTENDUS			
T1 – <i>Les étapes de la fabrication sont définies, exhaustives, quantifiées et adaptées au produit et à la fabrication.</i>			
T2 – <i>Le besoin en matière est défini, les matières sont approvisionnées et les opérations de préparation de la matière sont réalisées (vapeur, tri).</i>			
T3 – <i>Les outils et les machines sont préparés, fonctionnels et prêts à l'usage.</i>			
T4 – <i>L'agencement du poste de travail permet d'optimiser la tâche à réaliser en tenant compte des consignes de sécurité attachées aux biens et aux personnes.</i>			

ACTIVITÉS	A3 – Fabrication du produit		
TÂCHES			
T1 – Façonner : découper, parer... T2 – Coller T3 – Coudre T4 – Réaliser une monture (plume et fournitures) T5 – Monter le produit sur un support			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
- Ateliers, annexes (local teinture, espace de stockage, salle vapeur, bureaux)			
Données techniques / ressources			
Dossier technique (modèle de référence, gamme opératoire, nomenclatures, fiches de temps...) Cahier des charges Supports Placement patronage/gabarit Gabarit de contrôle Fiche de stock Ordre de coupe Feuille de relevé des temps			
Ressources humaines et moyens matériels			
Machine à vapeur Machine à frimater les boas (manivelle) Machine à fabriquer les boas Machine à arracher Machine à coudre (piqueuse plate et piqueuse zigzag) Outils (pince à saisir, couteau à friser, couteau à parer, pince coupante, pince plate, ciseaux, réglet, mètre ruban, craie, petits ciseaux d'électricien...) Lampe individuelle d'appoint Faitouts, plaques de chauffe et autres outils de teinture Machines numériques (machines impression 3D, découpe-laser, imprimantes textile...) Etuves Hottes aspirantes EPI (gants, lunettes, blouses...) Thermocolleuse (presse à chaud) Fers à repasser Tout type de matières reliés au métier : plumes, laitons, tissus, graines, fils, ... Personnel qualifié et compétent pour encadrer et expliquer			
Responsabilité sur :	A – Personnes	B – Moyens X	C – Produit
RÉSULTATS ATTENDUS			
T1 – La matière est transformée mécaniquement et structurellement.			
T2 – <i>Toute ou une partie d'une plume est collée.</i>			
T3 – Les points de couture, à la main ou à la machine, sont conformes aux contraintes données.			
T4 – <i>Les éléments préparés sont assemblés et solidaire, en fonction de la gamme de montage, pour obtenir un produit en 3 dimensions conforme aux attentes.</i>			
T5 – <i>La gamme de montage est suivie et respectée. Les mesures entre chaque élément sont respectées. La direction de chaque élément est respectée. La solidité des attaches (fils de cotons, fils de laitons) et la qualité de la finition (gutta colle, fils de rayonne...) sont conformes aux attentes.</i>			

ACTIVITÉS	A4 – Contrôle		
TÂCHES			
T1 – Trier, classer et contrôler les éléments à chaque étape de transformation T2 – Contrôler la qualité des opérations à toutes les étapes de la transformation et sur le produit fini. T3 – Contrôler la conformité technique et esthétique du produit			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
- Ateliers, annexes (local teinture, espace de stockage, salle vapeur, bureaux.)			
Données techniques / ressources			
Placement, patronage Gabarits de contrôle Modèles de référence Brief et cahier des charges (critères de qualité)			
Ressources humaines et moyens matériels			
- Instruments de mesure - Personnes compétentes au contrôle			
Responsabilité sur :	A – Personnes	B – Moyens X	C – Produit
RÉSULTATS ATTENDUS			
T1 – <i>Les éléments nécessaires à la fabrication sont contrôlés et conformes.</i>			
T2 – <i>Les étapes de la transformation sont contrôlées et conformes aux attentes.</i>			
T3 – <i>Le produit fabriqué est contrôlé et répond à chaque étape du cahier des charges sur les plans technique et esthétique.</i>			

ACTIVITÉS	A5 – Maintenance et sécurité		
TÂCHES			
T1 – Vérifier le fonctionnement des dispositifs de sécurité et signaler les dysfonctionnements T2 – Effectuer la maintenance de 1 ^{er} niveau des équipements (régler et maintenir en état) T3 – Vérifier et maintenir en bon état le poste de travail.			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
- Ateliers, annexes (local teinture, espace de stockage, salle vapeur, bureaux...)			
Données techniques / ressources			
<ul style="list-style-type: none"> - Notices d'utilisation et de sécurité - Certificats de conformité - Fiches de sécurité liées aux machines - Fiches de sécurité produit - Fiches hygiène, sécurité, environnement (HSE) - Équipements de protection individuels et collectifs (EPI et EPC) 			
Ressources humaines et moyens matériels			
<ul style="list-style-type: none"> - Formation sécurité - Formation à l'utilisation de l'outillage / machines / outils - Affichage et pictogramme sur les machines, équipements et dans les espaces de travail 			
Responsabilité sur :	A – Personnes	B – Moyens X	C – Produit
RÉSULTATS ATTENDUS			
T1 – <i>Les dispositifs de sécurité liés aux biens et aux personnes sont vérifiés et fonctionnels. Les dysfonctionnements sont identifiés et signalés. Les mesures d'urgences sont appliquées.</i>			
T2 – <i>Les opérations de maintenance de 1^{er} niveau sont correctement exécutées.</i>			
T3 – <i>Le poste de travail est rangé, nettoyé, maintenu opérationnel tout au long de l'activité.</i>			

ACTIVITÉS	A6 – Communication		
TÂCHES			
T1 – Rendre compte de son activité et transmettre des informations (oral ou écrit) : temps passé, difficultés rencontrées, actions menées... T2 – Communiquer avec le donneur d'ordre, avec l'équipe et avec les différents partenaires (sous-traitants, fournisseurs, presse, visiteurs...)			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
– Ateliers, annexes (local teinture, espace de stockage, salle vapeur, bureaux...)			
Données techniques / ressources			
– Supports écrits (informatiques ou papiers) – Dossier technique avec les informations techniques à mettre à jour (compte-rendu des informations à remonter) – Produits / maquettes – Fiche de relevé de temps pour le calcul des prix de revient			
Ressources humaines et moyens matériels			
– Supports techniques pour les collaborateurs – Supports de communication pour les visiteurs ou la presse			
Responsabilité sur :	A – Personnes	B – Moyens X	C – Produit
RÉSULTATS ATTENDUS			
T1 – <i>Les activités sont restituées à l'oral et/ou l'écrit de manière claire, précise et cohérente</i>			
T2 – <i>Les niveaux d'information et de communication sont adaptés à l'interlocuteur.</i>			

ANNEXE III

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Plumasserie

Présentation des blocs et des compétences

ACTIVITÉS	BLOCS	COMPÉTENCES
Etude et préparation du produit à réaliser Préparation de la fabrication	Conduire une étude stylistique, graphique et technique	C1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations
		C2 - Repérer et analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et techniques
		C3 - Proposer, optimiser et justifier des solutions esthétiques, stylistiques et techniques de réalisation
		C4 - Traduire par le volume et/ou graphiquement des solutions esthétiques et techniques ;
		C5 - Déterminer et organiser les étapes relatives à la fabrication d'un produit
		C6 - Sélectionner et quantifier la matière d'œuvre
		C7 - Préparer l'outillage, organiser et optimiser le poste de travail
Fabrication d'un produit, contrôle, maintenance et communication	Réaliser et contrôler un produit	C8 - Effectuer les opérations de façonnage (coupe, parer, friser)
		C9 - Effectuer les opérations de collage (coller, encoller, pincer, botte)
		C10 - Effectuer les opérations de couture
		C11- Effectuer les opérations de montage
		C12 - Respecter la conformité, la qualité et effectuer les opérations de remédiation
		C13 - Entretenir la zone de travail et assurer la maintenance de 1 ^{er} niveau
		C14 - Respecter les règles de sécurité
		C15 - Choisir et adapter sa communication en fonction des différents interlocuteurs

C1	Collecter, classer et hiérarchiser les informations		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C1.1	Identifier les documents constituant le dossier de travail.	L'identification des documents est effective, elle permet d'engager le travail de manière cohérente	Le dossier du prescripteur : -particuliers ; -Théâtres ; -Productions audiovisuelles ; -Cabaret ; -collectivités territoriales ; -grandes institutions ; -entreprises ; -enseignes de luxe... Le cahier des charges. Les bases de données techniques et esthétiques de l'entreprise. Les ressources liées à la profession : -revues techniques et sites professionnels ; -salons, expositions ; -fabricants, fournisseurs ; - réalisations récentes. Les ressources techniques et réglementaires : - fiches techniques de matériaux, de produits et des matériels.
C1.2	Rechercher et/ou compléter les informations.	Les informations recueillies sont pertinentes et répondent aux besoins.	
C1.3	Classer et hiérarchiser les informations.	Les informations sont ordonnées en fonction de leur degré d'importance.	
C1.4	Utiliser une base documentaire.	La recherche documentaire est pertinente.	
Savoirs technologiques associés : S1/S2/S4/S5			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C2	Repérer et analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et techniques.		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C2.1	Interpréter des données écrites et iconographiques.	La compréhension des documents est pertinente.	La fiche de fabrication. Les informations orales et écrites Le cahier des charges.
C2.2	Identifier les caractéristiques esthétiques et stylistiques d'un produit.	Les caractéristiques esthétiques et stylistiques sont correctement identifiées.	Le corpus de documents relatifs au domaine de la reliure, proposant des informations d'ordre esthétique et stylistique :
C2.3	Situer un produit dans un contexte historique, artistique, culturel et social.	Les caractéristiques esthétiques et stylistiques sont correctement situées.	– croquis, dessins ; – photographies ; – maquettes ; – vidéos ; – modélisation 2D ou 3D.
C2.4	Comparer et classer des produits en fonction de leurs caractéristiques esthétiques, stylistiques et techniques.	Les comparaisons et les classifications sont justes en fonction des critères choisis.	Les visites in situ. Les bases documentaires : CDI, catalogues, Internet, bibliothèques, expositions, salons, ...
C2.5	Relever et traduire des informations, esthétiques, stylistiques et techniques sous forme de : – textes ; – croquis perspectifs ; – schémas ; – photos ; – vidéos ; – productions numériques.	Les informations observées, relevées sont suffisantes et traduites avec exactitude. Les codes et les techniques de représentation sont maîtrisés. Les moyens sont utilisés de manière rationnelle.	Les outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes ou un relevé. Les moyens de mesure
C2.6	Identifier les caractéristiques techniques d'un produit.	Les caractéristiques techniques sont correctement identifiées.	
C2.7	Décoder et exploiter un dessin technique	Les informations sont correctement décodées et permettent une exploitation en vue d'une réalisation.	– Le cahier des charges. – La fiche de fabrication. – Les informations orales. – Le corpus documentaire relatif au domaine de la reliure, proposant des informations techniques : – modèle ; – croquis, dessins ; – maquette ; – fiche de fabrication ; – calendrier prévisionnel ; – choix du client, esthétiques et fonctionnels. – La base documentaire interne ou externe à l'entreprise (bibliothèques, expositions, salons, catalogues, Internet...) – Les outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes ou un relevé. – Les moyens de mesure.

Savoirs technologiques associés : S1/S2/S4/S5

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C3	Proposer, optimiser et justifier des solutions esthétiques, stylistiques et techniques de réalisation.		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C3.1	Proposer des solutions esthétiques et stylistiques adaptées au contexte de la demande.	Le contexte de la demande est identifié Les solutions proposées sont adaptées à la demande. Elles prennent en compte les contraintes historiques, esthétiques et fonctionnelles.	Les exigences des « Règles de l'Art ». Les exigences esthétiques et fonctionnelles de la demande. L'analyse préalable des contraintes historiques, esthétiques et fonctionnelles.
C3.2	Effectuer l'analyse comparative des solutions possibles du point de vue : - historique ; - esthétique ; - fonctionnel.	L'analyse comparative permet de sélectionner les solutions pertinentes.	Les ressources techniques : - schémas et modèles ; - sites professionnels, catalogues, revues... ; - fiches techniques de matériaux, produits, matériels ; - bases de données de l'entreprise.
C3.3	Justifier les solutions retenues.	L'argumentaire démontre des choix judicieux.	Les moyens techniques et humains de l'entreprise.
C3.4	Effectuer l'analyse comparative des solutions possibles du point de vue technique.	L'analyse comparative permet de sélectionner les solutions pertinentes.	
C3.5	Proposer des solutions techniques adaptées au contexte de la demande.	Le contexte de la demande est identifié Les solutions proposées sont adaptées à la demande. Elles prennent en compte les contraintes esthétiques, stylistiques, fonctionnelles et techniques.	
C3.6	Inventorier les solutions techniques adaptées aux étapes de fabrication.	Les solutions techniques sont listées de manière chronologique et sont adaptées à la fabrication.	
Savoirs technologiques associés : S2/S4/S5/S7			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C4	Traduire par le volume et / ou graphiquement des solutions esthétiques et techniques.		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C4.1	Exprimer graphiquement ou en volume des intentions : – croquis d'étude ; – maquette ; – photomontage...	L'expression est explicite et traduit une intention.	Les exigences des « Règles de l'Art ». Les exigences esthétiques et fonctionnelles de la demande. L'analyse préalable des contraintes historiques, esthétiques et fonctionnelles. Les ressources techniques : – schémas, modèles et gabarits ; – sites professionnels, catalogues, revues... ; – fiches techniques de matériaux, produits, matériels ; – bases de données de l'entreprise. Les moyens manuels et numériques de représentation graphique.
C4.2	Produire des documents technique du produit d'un point de vue esthétique : – dessins d'ensemble ; – dessins de détails ; – gammes colorées ;	Les documents produits sont précis et exploitables.	
C4.3	Utiliser la technique professionnelle adaptée à une demande esthétique	Les techniques manuelles et/ou numériques de conception sont maîtrisées.	
C4.4	Produire des documents techniques du produit : – Demande de sortie de stock – Ordre de coupe – Fiche matières – Protocole de teinture – Traitements utilisés – Fournitures requises ...	Les documents produits sont précis et exploitables.	
Savoirs technologiques associés : S2/S4/S5/S7			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C5	Déterminer et organiser les étapes relatives à la fabrication d'un produit		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C5.1	Répertorier les phases de fabrication du produit.	Les phases de fabrication du produit sont identifiées	Les moyens manuels et informatiques. Les moyens humains et matériels de l'atelier. Le calendrier prévisionnel. La fiche de fabrication. La fiche d'intervention et de suivi d'activités journalières. La fiche de suivi de l'ouvrage à réaliser. Les ressources techniques : – schémas, modèles et gabarits ; – sites professionnels, catalogues, revues... ; – fiches techniques de matériaux, produits, matériels ; – bases de données de l'entreprise. Le réseau d'intervenants et sous-traitants. Les coûts (horaires et matières d'œuvre).
C5.2	Définir la chronologie des phases de fabrication.	L'ordonnement des étapes de fabrication est cohérent.	
C5.3	Définir les matériels nécessaires à chaque phase de fabrication	Les choix des moyens permettent la réalisation de chaque phase et s'adaptent aux contraintes matérielles de l'atelier.	
C5.4	Rédiger un mode opératoire pour une partie ou l'ensemble d'un produit	Le document rédigé est adapté, cohérent et exploitable.	
Savoirs technologiques associés : S3/S4/S5/S6/S7			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C6	Sélectionner et quantifier la matière d'œuvre		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C6.1	Sélectionner la matière d'œuvre et les fournitures.	La matière d'œuvre et les fournitures ont été correctement sélectionnées et correspondent aux attendus	Les données écrites et/ou orales. La fiche de fabrication et/ou document technique complémentaire. Les approvisionnements.
C6.2	Lister, classer et quantifier les matériaux	L'ensemble des éléments est identifié, classé et quantifié par thématiques avec exactitude.	
C6.3	Rédiger une fiche de sortie matière	Les documents permettent de hiérarchiser tous les éléments constituant le produit et sont exploitables en atelier ou pour établir une commande.	
C6.4	Optimiser la matière d'œuvre et les fournitures.	L'optimisation permet de : - minimiser la perte, - tenir compte des aspects financiers, réduire le stock.	
Savoirs technologiques associés : S3/S4/S5/S7/S8			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C7	Préparer l'outillage, organiser et optimiser le poste de travail		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C7.1	Identifier les risques d'accident et les risques d'atteinte à la santé liés au poste de travail	Les risques sont identifiés de manière exhaustive (pièces en mouvement, outils tranchants, bruit, poussières...)	- Poste de travail - Outillage - Fiche de données de sécurité - Pictogramme sécurité machines
C7.2	Mettre en œuvre les mesures de prévention	Les mesures de prévention sont adaptées aux risques identifiés.	
C7.3	Choisir et préparer les outils mobiles et les nécessaires aux postes de travail.	Les outils mobiles et outillages préparés sont conformes au mode opératoire.	
C7.4	Disposer rationnellement les supports et les outillages en amont et en aval des postes de travail	Les règles d'ergonomie, de prévention et de sécurité sont respectées. La matière d'œuvre est préservée efficacement dans son acheminement et dans son stockage.	
Savoirs technologiques associés : S4/S5/S6/S9			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C8	Effectuer les opérations de façonnage (couper, parer, friser)		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C8.1	Couper, découper de la plume, et des matières d'œuvres	Le rendu est conforme à la demande en termes de taille et de forme	<ul style="list-style-type: none"> - Matières premières - Outillages - Machines - Dossier pédagogique - Modèles - Espace de travail Les différents outils : <ul style="list-style-type: none"> - Ciseaux (petits et grands) - Couteau à parer - Couteau à friser - Intervention sur la structure de la plume - La machine à vapeur
C8.2	Parer, fendre, décoter, dégarnir, écraser la cote d'une plume	La partie ou la plume entière est désépaissie conformément à la demande	
C8.3	Fraser une plume (boucler)	La technique est exécutée en conformité à la demande	
Savoirs technologiques associés : S4/S5/S6			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C9	Effectuer les opérations de collage (coller, encoller, pincer, botte)		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions
C9.1	Réaliser un collage de plumes	Le collage est propre et conforme à la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Matières premières - Outillages - Machine à vapeur - Dossier pédagogique - Modèle - Espace de travail - Atelier et annexe - la pince à saisir (les deux extrémités) et le couteau à parer - les différents types de colle - les différents types de collage (plat/retrousse/ jet d'eau, quinconce/ droit/ en suivant un motif) - les différents types de pincées (taille, ronde/plates, mélanges, etc.) - les composants de la pincée
C9.2	Encoller une plume partiellement ou entièrement	Le collage encollage est propre et homogène	
Savoirs technologiques associés : S4/S5/S6			

C10	Effectuer les opérations de couture		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C10.1	Coudre à la main	Le point main est propre et conforme à la demande	<ul style="list-style-type: none"> - Matières premières - Outillages - Machines - Dossier pédagogique - Modèle - Espace de travail - Atelier et annexe - Connaissance des différentes tailles aiguilles - Connaissance des matières - Connaissance des différents types de fils - Connaissance des points main de fixation de base (point de bâti, point droit, point de feston, point d'arrêt, point de nouage,) - Connaissance des différents réglages et points de piqueuse plate - Connaissance des différents réglages et des points de la machine zig-zag et machine à Boa
C10.2	Mettre en œuvre une machine (piqueuse plate, zig-zag, machine à boas)	Les points réalisés sont conformes à la demande (matière, fil, réglage) Le boa est exécuté avec un nombre de rang conforme.	
Savoirs technologiques associés : S4/S5/S6			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C11	Effectuer les opérations de montage		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C11.1	Réaliser un moule (en coton, en 3D...)	La décision de faire un moule est pertinente Le moule est conforme au besoin	Matières premières Outillage Machines Dossier pédagogique Modèle Espace de travail Atelier et annexe Connaissance des différents types de laiton Connaissance des différents types-C de fil et matériaux Connaissance des différents types de piquets, ou monture
C11.2	Coller les différents composants en volume	Les dimensions et les emplacements sont respectés et la fixation est robuste et respecte le cahier des charges	
C11.3	Assembler les composants et/ou éléments pour la monture	L'assemblage en 3 dimensions est conforme à la demande	
C11.4	Tourner les éléments	Le rendu est propre et homogène conforme à la demande	
Savoirs technologiques associés : S4/S5/S6			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C12	Respecter la conformité, la qualité et effectuer les opérations de remédiation		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C12.1	Contrôler le produit par rapport au modèle ou au cahier des charges à chaque étape de réalisation	Chaque étape de fabrication est contrôlée Le produit est au niveau de qualité attendu et correspond au cahier des charges	Brief et cahier des charges (critères de qualité) Modèles de référence Gabarits de contrôle
C12.2	Identifier les éléments non conformes aux attentes (anomalies esthétiques, dimensionnelles, fonctionnelles du produit...) et les communiquer	Les défauts sont identifiés et communiqués	
C 12.3	Procéder aux modifications nécessaires être conforme au modèle référencé	Les modifications apportées au produit ont permis de remédier aux défauts	
Savoirs technologiques associés : S4/S5/S6/S7			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C13	Entretien la zone de travail et assurer la maintenance de 1 ^{er} niveau		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions
C13.1	Mettre en sécurité sa zone d'intervention (machine...)	La zone de l'intervention est protégée et sécurisée	Fiche de démarrage machines Fiches de sécurité Accès stock outillage Outils de maintenance Consommables pour le nettoyage du poste Équipements de protection
C13.2	Vérifier le fonctionnement des machines, des outillages et de tous les équipements de production	La vérification est méthodique. L'état des équipements et des matériels est correctement évalué Les équipements sont fonctionnels L'opération de maintenance est validée par le supérieur hiérarchique	
C13.3	Contrôler le rangement des outillages	Le stockage rend les outils accessibles et assure une longévité optimale.	
C13.4	Régler les machines d'atelier et des outillages.	Le réglage des outillages assure une bonne utilisation des machines et des équipements en vue de la fabrication	
C13.5	Remettre le poste de travail dans son état initial	L'entretien est correctement assuré et rend le poste de travail opérationnel Les outils prêts ont été rendus et remis à leur place	
C13.6	Stocker les produits finis	Les produits sont stockés de manière optimale (gain de place, sécurité) et sont correctement entreposés et protégés	Stock physique (rack, rayons...)
Savoirs technologiques associés : S6/S8/S9			

C14	Respecter les règles de sécurité		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C14.1	Repérer et signaler une panne et/ou un dysfonctionnement	Les pannes ou dysfonctionnements ont été repérés et ont fait l'objet d'une information au responsable hiérarchique	Armoire de sécurité pour le rangement des produits chimiques Étiquettes d'identification des produits dangereux (CMR) Notices d'utilisation des équipements de protection individuels et collectifs Pictogrammes Formation aux premiers secours Formation à l'ergonomie au poste de travail Chaises et postes de travail adaptés
C14.2	Identifier et utiliser dans les règles les équipements de protection individuels et collectifs	Les équipements de protection individuels et collectifs sont identifiés, utilisés à dessein, dans le respect des normes de sécurité en vigueur	
C14.3	Identifier sa posture et l'adapter conformément aux règles de l'ergonomie	Les postures professionnelles sont appliquées en accord avec les règles d'ergonomie.	
Savoirs technologiques associés : S3/S6/S7/			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

C15	Choisir et adapter sa communication en fonction des différents interlocuteurs		
	Être capable de	Résultats attendus	Conditions (*)
C15.1	Choisir les modes et les moyens de communication adaptés.	Les modes et les moyens de communication sont adaptés au type d'information à transmettre aux interlocuteurs	Expression écrite et orale Moyens de communication : téléphone, internet, projection, multimédias, etc. Acteurs du projet : - clients, - entreprises partenaires - et sous-traitants, - fournisseurs - presse Dossier de définition de l'ouvrage à réaliser (plans et pièces écrites...) Plan d'implantation, plans spécifiques du mobilier Planning prévisionnel
C15.2	S'exprimer oralement et par écrit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise	La formulation et le vocabulaire sont adaptés au statut de la personne et aux échanges professionnels	
C15.3	Présenter son activité : - les étapes successives, - le temps passé, - les contraintes, - les résultats	La chronologie des étapes est respectée. Le document de suivi est convenablement renseigné. Les contraintes et les résultats attendus sont correctement analysés et transmis	
C15.4	Rendre compte à sa hiérarchie d'une situation et de sollicitations	La restitution est fidèle à la situation et les sollicitations sont correctement reformulées	
Savoirs technologiques associés : S3/S7			

(*) Ces conditions concernent l'ensemble des compétences.

ANNEXE III

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Plumasserie

Activités professionnelles et compétences

Fonctions	Activités professionnelles	Tâches professionnelles	Compétences
PRÉPARATION	A1 Étude du produit à réaliser	T1 - Prendre connaissance des consignes écrites et orales. T2 - Identifier des informations esthétiques (style, époque...) T3 - Traduire graphiquement une intention (schémas, esquisses, croquis perspectifs...) T4 - Interpréter des données techniques relatives à la fabrication. T5 - Proposer des solutions techniques	C1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations C2 - Repérer et analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et techniques C3 - Proposer, optimiser et justifier des solutions esthétiques, stylistiques et techniques de réalisation C4 - Traduire par le volume et/ou graphiquement des solutions esthétiques et techniques
	A2 Préparation de la fabrication	T1 - Planifier les étapes de fabrication T2 - Préparer la matière d'œuvre (choix et approvisionnement, ...) T3 - Préparer l'outillage et les matériels T4 - Organiser et optimiser le poste de travail en respectant les consignes de sécurité	C5 - Déterminer et organiser les étapes relatives à la fabrication d'un produit C6 - Sélectionner et quantifier la matière d'œuvre C7 - Préparer l'outillage, organiser et optimiser le poste de travail
RÉALISATION ET FINITIONS	A3 Fabrication du produit	T1 - Façonner : découper, parer... T2 - Coller T3 - Coudre T4 - Réaliser une monture (plume et fournitures) T5 - Monter le produit sur un support	C8 - Effectuer les opérations de façonnage (coupe, parer, friser) C9 - Effectuer les opérations de collage (coller, encoller, pincer, botte) C10 - Effectuer les opérations de couture C11 - Effectuer les opérations de montage
	A4 Contrôle de la fabrication	T1 - Trier, classer et contrôler les éléments à chaque étape de transformation T2 - Contrôler la qualité des opérations à toutes les étapes de la transformation et sur le produit fini. T3 - Contrôler la conformité technique et esthétique du produit	C12 - Respecter la conformité, la qualité et effectuer les opérations de remédiation
COMMUNICATION	A5 Maintenance et sécurité	T1 - Vérifier le fonctionnement des dispositifs de sécurité et signaler des dysfonctionnements T2 - Effectuer la maintenance de 1 ^{er} niveau des équipements (régler et maintenir en état) T3 - Vérifier et maintenir en bon état le poste de travail.	C13 - Entretenir la zone de travail et assurer la maintenance de 1 ^{er} niveau C14 - Respecter les règles de sécurité
	A6 Communication	T1 - Rendre compte de son activité (oral ou écrit) : temps passé, difficultés rencontrées, actions menées T2 - Communiquer : avec le donneur d'ordre, avec l'équipe et avec les différents partenaires (sous-traitants, fournisseurs, presse, visiteurs...)	C15 - Choisir et adapter sa communication en fonction des différents interlocuteurs

*Connaissances associées***S1 – Cultures artistiques et métiers**

- 1.1 – Histoire de l'art, de la mode et du design
- 1.2 – Histoire de la fleur artificielle et de la plume

S2 – Arts appliqués

- 2.1 – Techniques et moyens graphiques, plastiques, chromatiques et volumiques.
- 2.2 – Analyse des contraintes et propositions d'arts appliqués (échantillonnage, recherche du volume)
- 2.3 – Les systèmes de représentation (graphique)

S3 – Entreprise et contexte professionnel

- 3.1 – Typologie des entreprises
- 3.2 – Partenaires et acteurs économiques
- 3.3 – Règles de vie en entreprise

S4 – Techniques et procédés

- 4.1 – Outillages et matériels
- 4.2 – Techniques et procédés de réalisation

S5 – Les matériaux et leurs traitements

- 5.1 – Technologie des matériaux
- 5.2 – Fournitures (graines, laitons, strass...)
- 5.3 – traitement des matériaux (teinture...)

S6 – Environnement, hygiène et sécurité

- 6.1 – Réglementation et normes en vigueur : hygiène, santé, sécurité
- 6.2 – Protection de l'environnement
- 6.3 – Ergonomie

S7 – Communication

- 7.1 – Communication interne et externe
- 7.2 – Moyens de communication

S8 – Conditionnement et stockage des éléments

- 8.1 – Techniques, procédures, matériels,
- 8.2 – Equipement de stockage des composants et des éléments

S9 – Maintenance des outils et des matériels

- 9.1 – Outils (affutage...)
- 9.2 – Maintenance de 1^{er} niveau

Mise en relation des compétences et des connaissances associées

COMPÉTENCES		CONNAISSANCES ASSOCIÉES								
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
A1 Étude du produit à réaliser	C1 - Collecter, classer et hiérarchiser les informations	X	X		X	X				
	C2 - Repérer et analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et techniques	X	X		X	X				
	C3 - Proposer, optimiser et justifier des solutions esthétiques, stylistiques et techniques de réalisation		X		X	X		X		
	C4 - Traduire par le volume et/ou graphiquement des solutions esthétiques et techniques		X		X	X		X		
A2 Préparation de la fabrication	C5 - Déterminer et organiser les étapes relatives à la fabrication du produit			X	X	X	X	X		
	C6 - Sélectionner et quantifier la matière d'œuvre				X	X		X	X	
	C7 - Préparer l'outillage, organiser et optimiser le poste de travail				X	X	X			X
A3 Fabrication du produit	C8 - Effectuer les opérations de façonnage (coupe, parer, friser)				X	X	X			
	C9 - Effectuer les opérations de collage (coller, encoller, pincer, botte)				X	X	X			
	C10 - Effectuer les opérations de couture				X	X	X			
	C11 - Effectuer les opérations de montage jusqu'à la finition				X	X	X			
A4 Contrôle de la fabrication	C12 - Respecter la conformité, la qualité et effectuer les opérations de remédiation				X	X	X	X		
A5 Maintenance et sécurité	C13 - Entretenir la zone de travail et assurer la maintenance de 1 ^{er} niveau						X		X	X
	C14 - Respecter les règles de sécurité			X			X			
A6 Communication	C15 - Choisir et adapter sa communication en fonction des différents interlocuteurs			X				X		

SPÉCIFICATION DES NIVEAUX D'ACQUISITION ET DE MAÎTRISE DES SAVOIRS

Indicateur de niveau d'acquisition et de maîtrise des savoirs*Niveau 1 – Niveau d'information*

Le candidat a reçu une **information** minimale sur le concept abordé et il sait, d'une manière globale, de quoi il s'agit. Il peut donc par exemple identifier, reconnaître, citer, éventuellement désigner un élément, un composant au sein d'un système, citer une méthode de travail ou d'organisation, citer globalement le rôle et la fonction du concept appréhendé.

Niveau 2 – Niveau d'expression

Ce niveau est relatif à l'acquisition de moyens d'**expression** et de communication en utilisant le registre langagier de la discipline. Il s'agit à ce niveau de maîtriser un savoir relatif à l'expression orale (discours, réponses orales, explications) et écrite (textes, croquis, schémas, représentations graphiques et symboliques en vigueur). Le candidat doit être capable de justifier l'objet de l'étude en expliquant par exemple un fonctionnement, une structure, une méthodologie...

Niveau 3 – Niveau de la maîtrise d'outils

Cette maîtrise porte sur la mise en œuvre de techniques, d'outils, de règles et de principes en vue d'un résultat à atteindre. C'est le niveau d'acquisition de savoir-faire cognitifs (méthode, stratégie...) Ce niveau permet donc de simuler, de mettre en œuvre un équipement, de réaliser des représentations, de faire un choix argumenté...

Niveau 4 – Niveau de la maîtrise méthodologique

Il vise à poser puis à résoudre les problèmes dans un contexte global de l'entreprise. Il correspond à une maîtrise totale de la mise en œuvre d'une démarche en vue d'un but à atteindre. Il intègre des compétences élargies, une autonomie minimale et le respect des règles de fonctionnement de l'entreprise (respect de normes, de procédures garantissant la qualité des produits et des services).

S1 – Cultures artistiques et métiers**S1.1 – Histoire de l'art, de la mode et du design**

On favorisera :

*le développement de la capacité à identifier les caractéristiques propres à un style ou un mouvement artistique ;
le développement de la capacité à reconnaître les liens entre les caractères esthétiques des œuvres et l'évolution des techniques y compris dans la création contemporaine. Les musées, les événements professionnels divers, salons, expositions, les catalogues de ventes d'objets d'art, fourniront un support à certaines études.*

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S1.1.1 - Histoire de l'Art. Les principaux éléments de l'ornementation architecturale (antique). Les principaux courants artistiques et les styles du moyen âge à nos jours, en occident (peinture, sculpture, mobilier, architecture, arts graphiques...)	<p>A partir d'une documentation ou en présence d'œuvres et/ou d'objets dans le cadre d'une demande limitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les courants artistiques et les styles ; - situer chronologiquement et géographiquement les réalisations ; - connaître les principales caractéristiques des principaux courants artistiques et styles ; <p>- dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque en référence aux pièces significatives de celle-ci ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer la relation forme/fonction d'une œuvre ou d'un objet ; - identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées : <ul style="list-style-type: none"> - à la destination ; - aux sources d'inspiration ; - aux contraintes techniques. 				
S1.1.2 - Histoire de la mode et du costume. Les principaux courants artistiques et les styles du moyen âge à nos jours, en occident.					
S1.1.3 : Actualité de la création artistique, notamment du design. Quelques créations contemporaines comme support d'analyse et de compréhension des enjeux du design actuel et des procédés de conception et de fabrication contemporains. - Créateur actuels					

S1.2 : Histoire de la plume et de la fleur artificielle

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S1.2.1 - Histoire du spectacle, cabaret, opéra, théâtre, cinéma	<p>D'après une documentation ou une production liée aux domaines du de la fleur artificielle et de la plume, dans le cadre d'une demande limitée et accompagnée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situer dans le temps et géographiquement les principales civilisations (époques et styles), auxquelles peuvent se référer les pièces étudiées ; - indiquer les principales productions liées aux domaines du métier selon les périodes ; - identifier les caractéristiques d'un produit en fonction d'une époque ; - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque ; - repérer les apports esthétiques liés aux techniques de fabrication ; - identifier et nommer les principaux styles techniques liés à la plume et à la fleur artificielle 				
S2.2.2 - Histoire du métier en Europe de la fin du 19^e siècle à nos jours					
S2.2.3 - Histoire du métier dans le monde à toutes les époques et en Europe avant le 19^e Lien avec le métier de fleuriste et la période de mode					

S2 – Arts appliqués

- La formation en Arts Appliqués se fixe pour objectif l'appropriation des méthodes de visualisation, de représentation et de réalisation à des fins de production et d'une sensibilisation aux processus de création. Cela suppose : la prise en compte des données et des contraintes ;
- la connaissance du dessin, croquis et des moyens d'expressions plastiques appropriés (traditionnels et numériques) ;
- la mise en œuvre pratiques de réalisation artistiques et techniques (démarches de projet).

S2.1 : Techniques et moyens graphiques, plastiques, chromatiques et volumiques.

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S2.1.1 : Les outils traditionnels et numériques. Outils traditionnels : – crayons, fusains, craies, feutres, peintures... Outils numériques : – appareil photographique, logiciels de création numérique (3D, retouche d'image, mise en page...).</p>	<p>Dans le cadre d'une demande limitée, permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'identifier et traduire les constituants plastiques ; – d'observer et représenter un modèle réel ou figuré ; – d'être capable d'organiser et composer des motifs décoratifs pour créer tout ou partie d'un artefact / produit ; – de simplifier, géométriser, styliser une forme ; – d'interpréter, modifier, transposer, combiner, adapter une ou plusieurs formes ; – de justifier et maîtriser l'utilisation des outils, supports et techniques adaptés ; – d'utiliser les différents moyens de traduction graphique et colorée avec efficacité ; – de traduire les effets de matière et texture – de composer un objet ou une série d'objets à plat ou en volume. 				
<p>S2.1.2 : Les moyens graphiques, plastiques, chromatiques et volumiques. Techniques de simplification, géométrisation, stylisation... Principes d'organisation dans le plan et/ou l'espace : – composition ; – rythmes, règles de l'ornementation ; – organisation des surfaces et des volumes. Techniques de traduction des constituants plastiques : – graphisme et formes ; – couleurs, valeurs, matières et textures ; – effets et rendus de la lumière ; – notion de perspectives et volumes. Principes typographiques et lettrages. Prise en compte des principes structurels.</p>					

S2.2 : Analyse et proposition d'arts appliqués

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S2.2.1 - Le cahier des charges et/ou la demande client. Contexte. Besoins. Exigences. Contraintes. Problématiques</p>	<p>Permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prendre en compte les données et les contraintes d'une demande ; – identifier des caractéristiques d'une production issue des arts appliqués ; – rechercher des solutions en fonction d'une demande en lien avec le travail réalisé en atelier ; – être capable de réaliser un croquis et d'utiliser des moyens d'expressions plastiques demandés – traditionnels et numériques ; – utiliser des outils, dans le cadre d'une demande (recherches, finalisation, communication). 				
<p>S2.2.2 – Les fonctions. Fonction d'usage (destination, ergonomie...). Fonction esthétique. Fonction culturelle.</p>					
<p>S2.2.3 – La méthodologie. Investigation. Expérimentation. Réalisation. Communication.</p>					

On développera dans le cadre du CAP l'apprentissage des représentations graphiques normalisées nécessaires à la présentation des propositions pour expliquer et argumenter la pertinence des choix techniques retenus.

S2.3 : Les systèmes de représentation (graphique)

Connaissances	Niveaux d'exigence	niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S2.3.1 : Les différents types de représentation traditionnels et/ou numériques. Croquis, schéma, esquisse, dessin d'ensemble, dessin de définition.</p>	<p>Permettre, à partir d'une demande de réalisation simple, d'effectuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un dessin d'ensemble ; – des dessins de détail ; – la cotation dimensionnelle. 				
<p>S2.3.2 : La représentation des ouvrages. Représentation des matériaux et produits utilisés. Définition des grandeurs.</p>					
<p>S2.3.3 : Outils manuels. Tracés à main levée. Tracés construits.</p>					
<p>S2.3.4 : Outils informatisés. Logiciels</p>					

S3 –Entreprise et contexte professionnel
S3.1 – Typologie des entreprises

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Différentes structures des ateliers Organisation des entreprises Différentes fonctions de l'entreprise Législation et code du travail Instances représentatives du personnel	Connaissance des structures (types de sociétés, entreprises, ateliers, artistes...)				

S3.2 – Partenaires et acteurs économiques

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S3.2.1 - Différents types de partenaires (clients, fournisseurs, collègue, ...)	- Techniques de communication : vocabulaires techniques - Techniques et outils de communication : oral, écrites, à distance, ...				

S3.3 – Règles de vie en entreprise

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S3.3.1 Les modes d'organisation de l'entreprise (par service, locaux, ...)	Comportement professionnel : - Valorisation de l'image en entreprise, - Règle de conduite professionnelles : Présentation, discrétion, retenue, ... - Relation avec le client, les professionnels, l'équipe, ...				
S3.3.2. La division du travail					
S3.3.3. Confidentialité, clause de non concurrence, secret professionnel					

S4 –Techniques et procédés
S4.1 – Outillages et matériels

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S4.1.1 : Connaissance et maîtrise des outils et matériels (pincés, ciseaux, couteaux, ...)	Différencier les outils et matériels Sélectionner selon la réalisation les outils et matériels Maîtrise des outils et matériels				
S4.1.2 : Connaissance et maîtrise des machines (Vapeur, Boas, ...)					
S4.1.3 Entretien des outils et matériels	Connaître et appliquer les règles de l'entretien et de la maintenance				

S4.2 – Techniques et procédés de réalisation

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S4.2.1 : Outillage collectif, machines et matériel de l'atelier : - Machine à vapeur - Machine à Boas - Presse - Manivelle - ... S4.2.2 : Outillage individuel, à main, instruments de mesure : - Réglet - Mètre ruban - Pince à saisir - Pince coupante, à bec plat, ... - Ciseaux - Couteaux à parer, friser - Petits matériels de couture - ...	Dans le cadre d'une demande de réalisation simple : - connaître la spécificité de l'outillage, des machines et du matériel ; - connaître le matériel adapté à la réalisation ; - permettre le respect des consignes et règles de sécurité liées aux outillages ; - permettre l'utilisation du matériel.				

S5 – Les matériaux et leurs traitements

À partir de la demande exprimée on veillera à :

- développer et approfondir la connaissance des matériaux ;
- assurer une connaissance pertinente des produits en vue d'une utilisation optimale.

S5.1 - Technologie des matériaux

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S5.1.1. Matériaux transformés : Typologie des plumes	- Reconnaître les différentes plumes				
S5.1.2. Matériaux additifs : Typologie des colles	- Sélectionner la colle en fonction de la réalisation				

S5.2 - Fournitures (graines, laitons, strass...)

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S5.2.1. Typologie des laitons - Mercerie (strass, fil, ...)	- Reconnaître les différentes fournitures - Sélectionner la mercerie en fonction de la réalisation				

S5.3 – traitement des matériaux (teinture...)

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	4	4
S5.3.1. Procédés de traitement chimique : - Teinture, Procédés de décoloration - Brûlage	- Reconnaître les différentes plumes et les différents produits chimiques.				
S5.3.2. Procédés de transformation manuelle : - Coupe, découpe, frisage, collage, monture, ...	- Travailler la plume conformément au cahier des charges - Réaliser un rendu conforme aux cahier des charges - Maîtrise des outils - Reconnaissances des outils				

S6 – Environnement, hygiène et sécurité**S6.1 – Réglementation et normes en vigueur : hygiène, santé, sécurité**

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Prévention des risques professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - utilisation des matières dangereuses ; - protections au poste de travail et précautions à respecter en cas de déplacements dans l'atelier et en cas d'accident. - Identification des pictogrammes Premiers secours en cas d'accident. Risques liés à l'utilisation des colles. Dispositifs de protection collective : hotte d'aspiration, carters, ... Équipements de protection individuelle (EPI) : tablier, masques, gants, ...	En réponse à une demande : <ul style="list-style-type: none"> - s'informer sur les précautions à respecter et les appliquer strictement ; - permettre un comportement adéquat à adopter à l'atelier ; - le respect des dispositions d'hygiène et de sécurité à mettre en œuvre. 				

S6.2 : – Protection de l'environnement

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S6.2.1. Performances écologiques des matériaux. Gestion des déchets : tri, stockage, évacuation et revalorisation.	Connaître et respecter les principes généraux du développement durable.				

S6.3 : Ergonomie

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Ergonomie : <ul style="list-style-type: none"> - gestes et postures au poste de travail ; - adaptation du poste de travail à la morphologie de l'opérateur ; - évolution du poste liée aux techniques et matériels. 	Connaître et respecter les principes généraux d'ergonomie.				

S7 – Communication**S7.1 : Communication interne et externe**

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Les éléments de communication : <ul style="list-style-type: none"> - le vocabulaire professionnel et technique ; - la hiérarchie de l'information ; - les niveaux de langage ; - les situations de communication (contexte, acteurs, messages et objectifs) ; - les règles de communication de l'entreprise. 	Permettre : <ul style="list-style-type: none"> - l'identification du ou des destinataire(s) relative à l'information à transmettre ; - la sélection et l'organisation des informations à transmettre ; - la transmission des informations, des données, des consignes de façon claire et concise en utilisant les moyens de communication adaptés ; - le contrôle de la bonne réception des informations. 				

S7.2 : Moyens de communication

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
Moyens, outils et médias de communication : <ul style="list-style-type: none"> - courrier postal, courrier électronique, réseaux sociaux... - logiciels de présentation, image, son, vidéo, ... - téléphone, internet, ... 	Permettre le choix et l'utilisation d'un mode de communication adapté à une situation.				

S8 – Conditionnement et stockage des éléments
S8.1 - Techniques, procédures, matériels,

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'organisation et du stockage mis en place - Règles de stockage en hauteur - Documents associés (de suivi de stock, de rangement, ordres de prélèvement, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect et application des consignes - Suivi des documents 				

S8.2 - Equipement de stockage des composants et des éléments

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> - Armoires de protection des produits chimiques (CMR) - Boîtes de rangement en stock - Systèmes d'étiquetage - Archivage des productions 	Respect et application des procédés de stockage				

S9 – Maintenance des outils et des matériels
S9.1 – Outils (entretien)

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	4	4
S9.1.1. Procédés d'entretien des outils (couteaux, ciseaux, pince, ...)	- Les outils et matériels sont en état de fonctionnement				

S9.2 – Maintenance de 1^{er} niveau

Connaissances	Niveaux d'exigence	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<ul style="list-style-type: none"> - Procédés de nettoyages des outils et matériels - Maintenance de premier niveau - Informé la personne compétente pour la maintenance de niveau supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer avec les personnes adéquates Les outils et matériels sont en état de fonctionnement 				

ANNEXE III bis

LEXIQUE

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Plumasserie

Composant : Une fourniture unitaire ex : une graine, une plume, ...

Élément : Assemblage de plusieurs composants que l'on peut associer au terme module.

Conditionnement :

Frangé : Conditionnement de plumes fixés sur cordons, fil ou biais au mètre ;

Vrac : Plumes non fixées à la peau de l'oiseau, donc libres ;

Peau : Peau d'oiseau tannée conservant l'ensemble de ses plumes ;

A l'unité : Grande plume à l'unité ex : queue de faisan, autruche, ...

Outillage :

Pince à saisir : un côté pour attraper les plumes grâce à son côté pince. L'autre côté pointue sert à appliquer la colle ;

Couteau à parer : C'est un couteau de type scalpel c'est -à-dire que sa lame est munie d'une lame ;

Couteau à friser : C'est une lame à la lame émoussée non tranchante ;

Machine à vapeur : Récipient circulaire en cuivre surmonté d'un pommeau ;

Manivelle et émerillon : outil utilisé pour tourner les boas ;

Machine à l'arrachée : C'est une machine destinée à faire des boas. Composée d'une structure en bois entraînant deux bobines en rotation afin de nouer les plumes une après une.

Support :

Carcasse : Support textile surmonté d'un laiton cousu.

Technique :

Frimater : Torsader un composant ou élément au-dessus de la machine à vapeur ;

Nouer : technique spécifique pour assembler des barbes d'autruches ;

Pleureuse : Plusieurs barbes d'autruche assemblées par le nouage ;

Dégarnir : Affiner une matière (culot) ;

Parer : Enlever une partie de la matière (cote) ;

Fendre : Couper en deux ;

Décoter : Enlever une membrane fine supérieur de la cote.

Coller :

Collage à plat : La colle est mise sur l'envers de la plume ;

Collage à la retroussette : La colle est mise sur l'endroit de la plume ;

Encoller entièrement : La plume est encollée sur toute sa surface sur l'une ou toute ses faces ;

Encoller partiellement : Encoller une partie de la plume de manière sécable (ex : barbes) ou insécable (ex : un côté) ;

Le pincer : Action de réunir le bout d'une plume dans le but d'obtenir une pointe ;

La pincée : Réunir des composants entre eux après façonnage ;

Marqueterie : Mélange d'une ou de plusieurs techniques de plumasserie dans le but de composer un motif (ex : encollage, coupe, découpe, collage) ;

Bande : Façonnage d'un ensemble de plumes travaillées par le plumassier poser sur base au mètre.

Monter à la main :

Monture : Technique spécifique du métier d'assemblage en 3 dimensions ;

Montage à plat ou en volume : fixation sur un support ;

Le tourné à la main : Action de faire tourner sur elle-même un ou plusieurs composant et/ou éléments ;

Piquet : Assemblage d'élément et/ou composant dans le cadre d'une monture

Mise sur tige : Assemblage d'élément et/ou composant sur un laiton ;

Produit fini :

Boa : Résultat obtenu grâce à une technique de couture et de tournage ;

Arraché : Boa réalisé grâce à la machine à l'arraché.

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV a – Unités constitutives du diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Plumasserie »*Références réglementaires des unités transversales*

Unité UG 1

Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unité UG 2

Mathématiques et physique-chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unité UG 3

Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unité UG 4

Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unité UG 5

Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unités facultatives

UF – Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (*BO* spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UF – Mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par :

Arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

IV b – Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Plumasserie*Exemple de règlement d'examen*

Spécialité Plumasserie de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (en CFA habilités au CCF ou en CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assu- rant toute la formation théorique) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1 – Études stylistique, graphique et technique	UP1	6	CCF	Ponctuel écrit	4 h
EP2 – Réalisation et contrôle d'un produit	UP2	11 (1)	CCF	Ponctuel Pratique	8 h
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GENERAL					
EG1 – Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 25 (2h+10mn)+15mn (2)
EG2 – Mathématiques et physique- chimie	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 – Prévention-santé-environnement	UG 4	1	CCF	Ponctuel écrit	1 h
EG5 – Langue vivante étrangère (selon choix du groupe)	UG 5	1	CCF	Ponctuel écrit et oral	1 h 06 (3)
ÉPREUVE FACULTATIVE (4)					
Arts appliqués et cultures artistiques	UFx	1	Ponctuel Ecrit	1 h 30	Ponctuel Ecrit 1 h 30
Mobilité	UFx	1	Ponctuel Oral	20 mn	

(1) Dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation.

(2) Dont 5 mn de préparation pour oral HGEMC.

(3) Dont 6 minutes d'oral individuel.

(4) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

IV c – Définition des épreuves

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Plumasserie*Références réglementaires pour les épreuves professionnelles*

Les épreuves professionnelles sont composées de deux situations d'évaluation (EP1 et EP2), divisées chacune en deux parties.

EPREUVES :

– **EP1 : Etudes stylistique, graphique et technique ;**

– **EP2 : Réalisation et contrôle d'un produit.**

MODE D'ÉVALUATION :

Selon le statut du candidat, l'évaluation de l'ensemble des épreuves (EP1 et EP2) s'effectue soit en Contrôle en Cours de Formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle. La durée totale deux situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée des épreuves ponctuelles, mais ne peut excéder le double de celles-ci.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

EP1

Etudes stylistique, graphique et technique (20 points)

Coefficient : 6

Durée : 4 heures

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve doit permettre de vérifier les aptitudes du candidat à la compréhension, l'analyse et l'exploitation de ses connaissances historiques, esthétiques et techniques. Elle est constituée d'une situation d'évaluation divisée en 2 parties. Les deux parties (A et B) sont reliées par une thématique obligatoirement commune.

Les deux parties composent l'épreuve sur 20 points :

- **PARTIE A – Etudes stylistique et graphique : conception du produit à réaliser (10 points) ;**
- **PARTIE B – Etude technique : préparation à la fabrication (10 points).**

La proposition de note est établie par un enseignant de spécialité professionnelle et un enseignant d'arts appliqués au métier.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen. La note définitive est délivrée par le jury.

Compétences évaluées dans les deux parties :

- C1 – Collecter, classer et hiérarchiser les informations ;
- C2 – Repérer et analyser les caractéristiques esthétiques, stylistiques et techniques ;
- C3 – Proposer, optimiser et justifier des solutions esthétiques, stylistiques et techniques de réalisation ;
- C4 – Traduire par le volume et/ou graphiquement des solutions esthétiques et techniques ;
- C5 – Déterminer et organiser les étapes relatives à la fabrication d'un produit ;
- C6 – Sélectionner et quantifier la matière d'œuvre ;
- C7 – Préparer l'outillage, organiser et optimiser le poste de travail.

Mise en œuvre des 2 épreuves :

En CCF : Les épreuves se déroulent dans la deuxième partie de l'année terminale de la formation. Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par l'équipe pédagogique de l'établissement.

Sous forme ponctuelle : Épreuve ponctuelle écrite d'une durée totale de 4 h (partie A + partie B). Les deux parties se succèdent, selon un ordre défini par les enseignants.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen. La note définitive est délivrée par le jury.

Partie A

Etudes stylistique et graphique : conception du produit à réaliser (10 points)

Durée entre 1 heure et 3 heures

OBJECTIF ET CONTENU DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉPREUVE

Dans cette première partie d'épreuve, le candidat est amené à :

- analyser de manière historique, stylistique et esthétique une production liée au domaine professionnel, à partir des documents iconographiques donnés portant sur un contexte précis (mouvement, style...)
- exploiter les données contextuelles et esthétiques d'un cahier des charges ;
- en appui sur un corpus iconographique, transférer le résultat de l'analyse pour répondre à une demande relative à la profession. La réponse prend la forme d'une proposition graphique annotée.

COMPÉTENCES ET COMPÉTENCES DÉTAILLÉES ÉVALUÉES

- C1 ;
- C2 (C2.1 ; C2.2 ; C2.3 ; C2.4 ; C2.5) ;
- C3 (C3.1 ; C3.2 ; C3.3) ;

- C4 (C4.1 ; C4.2 ; C4.3).

Certaines compétences sont mobilisées mais pas évaluées.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation sont ceux mentionnés à la colonne « Résultats attendus » des compétences des blocs de compétences cités ci-dessus.

PARTIE B

Etude technique : préparation à la fabrication (10 points)

Durée entre 1 heure et 3 heures

OBJECTIF ET CONTENU DE LA DEUXIÈME PARTIE DE L'ÉPREUVE

Cette partie d'épreuve doit permettre de préparer un travail en utilisant ses connaissances techniques et technologiques. Il vise à réaliser une étude liée à une fabrication.

Elle doit conduire le candidat à :

- identifier les contraintes techniques d'une production liée au domaine professionnel, à partir d'un dossier technique relié à la thématique commune ;
- déterminer les étapes, la matière d'œuvre, les outillages et les matériels relatifs à la fabrication du produit, en appui sur l'analyse ;
- proposer des solutions techniques permettant la mise en œuvre de la fabrication.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- C2 (C2.6 ; C2.7) ;
- C3 (C3.4 ; C3.5 ; C3.6) ;
- C4 (C4.4) ;
- C5 ;
- C6 ;
- C7.

Certaines compétences sont mobilisées mais pas évaluées.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation sont ceux mentionnés à la colonne « Résultats attendus » des compétences des blocs de compétences cités ci-dessus.

Certaines compétences sont mobilisées mais pas évaluées.

EP2

Réalisation et contrôle d'un produit Coefficient : 11 (dont 1 pour le chef d'œuvre)

Durée 8 heures

CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat liées à des activités professionnelles de fabrication ainsi que les compétences technologiques et les savoirs spécifiques liés aux tâches professionnelles. Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales du référentiel de certification et des connaissances technologiques qui leur sont associées :

Elle est constituée d'une situation d'évaluation divisée en 2 parties. Les deux parties (A et B) sont reliées par une thématique obligatoirement commune.

L'épreuve se déroule obligatoirement en plateau technique. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers (formats A4 ou A3) ;
- la matière d'œuvre nécessaire à chacune des 2 parties ;
- les équipements et matériels nécessaires à la réalisation de l'épreuve.

Les dossiers (techniques, esthétiques, cahier des charges...) et documents d'évaluation sont préparés et fournis par l'équipe pédagogique de l'établissement.

La proposition de note est établie par un enseignant de spécialité professionnelle et un professionnel. L'absence de ce dernier n'empêche pas la correction.

Deux parties composent l'épreuve sur 20 points :

- **PARTIE A – Réalisation d'une monture (10 points) ;**
- **PARTIE B – Réalisation d'un collage (10 points).**

Sous forme ponctuelle, les deux parties d'épreuve se réalisent en 8 heures et sont distribuées simultanément.

COMPÉTENCES ÉVALUÉES dans les deux parties :

- C8 Effectuer les opérations de façonnage (couper, parer, friser) ;
- C9 Effectuer les opérations de collage (coller, encoller, pincer, botte) ;
- C10 Effectuer les opérations de couture ;
- C11 Effectuer les opérations de montage ;
- C12 Respecter la conformité, la qualité et effectuer les opérations de remédiation ;
- C14 Respecter les règles de sécurité ;
- C15 Choisir et adapter sa communication en fonction des différents interlocuteurs ;

Certaines compétences sont mobilisées mais pas évaluées.

PARTIE A

Réalisation d'une monture (10 points)

Durée entre 3 et 5 heures

OBJECTIF ET CONTENU DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉPREUVE

Le candidat est amené à analyser un corpus de documents fournis en vue de réaliser sur plateau technique un produit sous la forme d'une monture. Pour cela le candidat dispose d'un espace de travail, des kits de fabrication préparés par l'enseignant, du cahier des charges, et d'un modèle ou documents iconographiques permettant de le guider dans son épreuve.

Dans cette première partie d'épreuve, le candidat est amené, à partir d'une documentation, de matériaux et outillages d'atelier, à effectuer toute ou partie des opérations suivantes :

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation sont ceux mentionnés à la colonne « Résultats attendus » des compétences des blocs de compétences cités ci-dessus.

Evaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve se déroule dans les mêmes conditions que l'épreuve ponctuelle, sur une durée a minima égale à celle de l'épreuve ponctuelle, mais ne pouvant pas excéder le double de celle-ci. Sa mise en œuvre se déroule durant le dernier semestre de la formation.

PARTIE B

Réalisation d'un collage (10 points)

Durée entre 3 et 5 heures

OBJECTIF ET CONTENU DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉPREUVE

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation, de matériaux et outillages d'atelier, d'effectuer toute ou partie des opérations mentionnées précédemment :

COMPÉTENCES ÉVALUÉES

- C8 (C8.1 ; C8.3) ;
- C9 (C9.1 ; C9.2) ;
- C10 (C10.1) ;
- C11 (C11.1) ;
- C12 (C12.1 ; C12.2) ;
- C14 (C14.3) ;
- C15 (C15.1 ; C15.2 ; C15.3 ; C15.4).

Certaines compétences sont mobilisées mais pas évaluées.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation se réfèrent aux résultats attendus mentionnés dans le référentiel de compétences :

Le candidat est amené à analyser les documents fournis puis à réaliser sur plateau technique un produit fini sous forme de collage. Pour cela, le candidat dispose d'un espace de travail, du kit de fabrication préparé par l'enseignant ainsi que du cahier des charges et d'un modèle ou documents iconographiques permettant de le guider dans son épreuve. La proposition de note est établie par un enseignant de spécialité professionnelle et un professionnel. L'absence de ce dernier n'empêche pas la correction.

Evaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve se déroule dans les mêmes conditions que l'épreuve ponctuelle, sur une durée a minima égale à celle de l'épreuve ponctuelle, mais ne pouvant pas excéder le double de celle-ci. Sa mise en œuvre se déroule durant le dernier semestre de la formation.

Références réglementaires pour les épreuves transversales

Epreuve EG1 – Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique - coefficient 3

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve EG2 – Mathématiques et physique-chimie - coefficient 2

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve EG3 - Éducation physique et sportive - coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve EG4 – Prévention-santé-environnement - coefficient 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve EG5 - Langue vivante étrangère - coefficient 1

Cas d'une LVE obligatoire (Sous réserve qu'elle figure dans le règlement d'examen de la spécialité et selon l'avis de la CPC ou du groupe de travail)

L'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuves Facultatives

Epreuve facultative - Arts appliqués et cultures artistiques

L'épreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve facultative - Mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité Plumasserie

CAP Plumasserie

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnel(le)s qualifié(e)s.

Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du Certificat d'aptitude professionnelle.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoirs faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1. Dispositions générales*1.1. Objectifs de formation en milieu professionnel*

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la période de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- s'adapter à différentes situations professionnelles et aux diverses demandes de donneur d'ordre ;
- observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies artisanales ;
- appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- effectuer des opérations de maintenance (1^{er} niveau) : maintenir en état les matériaux, les matériels, les équipements et les outillages ;
- communiquer au sein de l'entreprise, avec les différents partenaires, avec les donneurs d'ordre.

2. Organisation dans les différentes voies*2.1. Voie scolaire**Répartition des périodes et structures d'accueil :*

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de douze semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

Accompagnement et suivi pédagogiques :

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

- *Cadre juridique :*

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'annexe pédagogique précise les tâches qui seront confiées à

l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation chapitre IV, art. D. 124-1 à D. 124.9

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation de PFMP est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période.

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des modalités de la certification.

La formation de l'apprenti en milieu professionnel fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique sous forme de visites.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise.

En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est de douze semaines. Toutefois, cette durée peut être réduite à six semaines en cas de positionnement.

L'attestation ou le contrat ou le(s) justificatif(s) d'expérience professionnelle sont à fournir au service des examens à la date fixée par le recteur.

Les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

Candidat en situation de perfectionnement :

Le certificat de période de formation en entreprise est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant des secteurs d'activités énumérés dans le référentiel d'activités professionnelles en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

3. Candidat en formation a distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

4. Candidat positionné

La décision de positionnement est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique. Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337- 4 du code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- cinq semaines pour les candidats préparant l'examen du CAP par la voie scolaire, en 1 an ;
- huit semaines pour les candidats admis dans le cycle de trois ans conduisant au baccalauréat professionnel ;
- six semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

5. Candidat libre

Il découle de l'article D. 337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP. Leur majorité est vérifiée au jour de leur inscription à l'examen mais doit être atteinte au plus tard le 31 décembre de l'année de la session à laquelle ils s'inscrivent.